



FORMATION TMS PRO

« Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'entreprise »

Public

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Pré-requis et conditions préalable d'inscription

- 1) **Le Responsable du Projet (chef d'établissement ou autre) doit avoir suivi la formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques ».**
C'est une journée de formation organisée par le service prévention des caisses de sécurité sociale.
Allez sur le site de votre CARSAT pour vous inscrire à l'une de ses journées !

La formation du **Responsable du Projet** permet notamment d'aboutir à la production d'un premier **livrable : la lettre d'engagement** sur le projet global de prévention des TMS. Il s'agit d'un document de communication élaboré par le chef d'entreprise ou le Responsable du projet qui doit disposer à ce titre de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

Les Personnes Ressources en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur établissement.

NB : La lettre d'engagement de l'entreprise est un pré requis à fournir obligatoirement à l'organisme de formation avant le début de la formation « Personne Ressource ».

2) Pré requis pour la Personne Ressource

Afin de pouvoir sur cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de base de prévention des risques professionnels.

En amont de la formation il pourra vous être demandé une attestation de réussite au parcours d'autoformation @01001 « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels** » disponible sur eformation-inrs.fr ou de suivi de la formation « **Obtenir des compétences de base en prévention** » fait par le service prévention des CARSAT ou justifier une **expérience professionnelle** ou d'un **niveau de formation** suffisant sur la prévention des risques professionnels

Contact pour plus d'informations :

Marie-Pierre Deville
Tel : 06 37 61 30 21
Mail : mp.deville@orange.fr



Objectifs

- ▢ Être capable d'organiser et d'animer le projet de prévention des TMS en lien avec la Direction de son établissement
- ▢ Être capable de sensibiliser et de mobiliser les différents acteurs du projet
- ▢ Être capable de mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation des risques TMS dans l'établissement.
- ▢ Être capable d'animer une réflexion collective à partir du diagnostic pour la recherche et la mise en place d'actions de prévention permettant de supprimer ou de réduire les risques de TMS.

Contenu

- ▢ La méthodologie de projet. Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- ▢ La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- ▢ Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques. Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- ▢ Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils). Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- ▢ Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- ▢ Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Méthodes pédagogiques

- ▢ Exposés didactiques.
- ▢ Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants. Mises en situation.
- ▢ Accompagnement du formateur en entreprise.
- ▢ Échanges et retours d'expérience

Déroulement et Durée : 6 jours (42 heures)

- ▢ **5 jours** (35 heures) en modules (2jours + 2jours + 1jour)
- ▢ **+ Un travail intersession d'action dans l'entreprise (environ 2 X 3 jours de travail en entreprise durant intersession)**
- ▢ **+ 2 demi-journées** d'accompagnement individuel par la formatrice dans l'entreprise.

Nbr de stagiaire par session : 8 personnes maximum

Tarif : *Nous consulter*

Evaluation des acquis de la formation

Les situations d'évaluation sont proposées de façon à permettre une évaluation des acquis de la formation au plus proche des situations réelles de travail (exercices pratiques, quizz, présentation de l'avancée de la démarche), en face à face pédagogique et lors de l'accompagnement. L'évaluation se fait à partir d'une grille d'évaluation qui permet au stagiaire de faire le point sur sa progression et au formateur de déterminer s'il a acquis les connaissances et les compétences dont la formation fait l'objet.

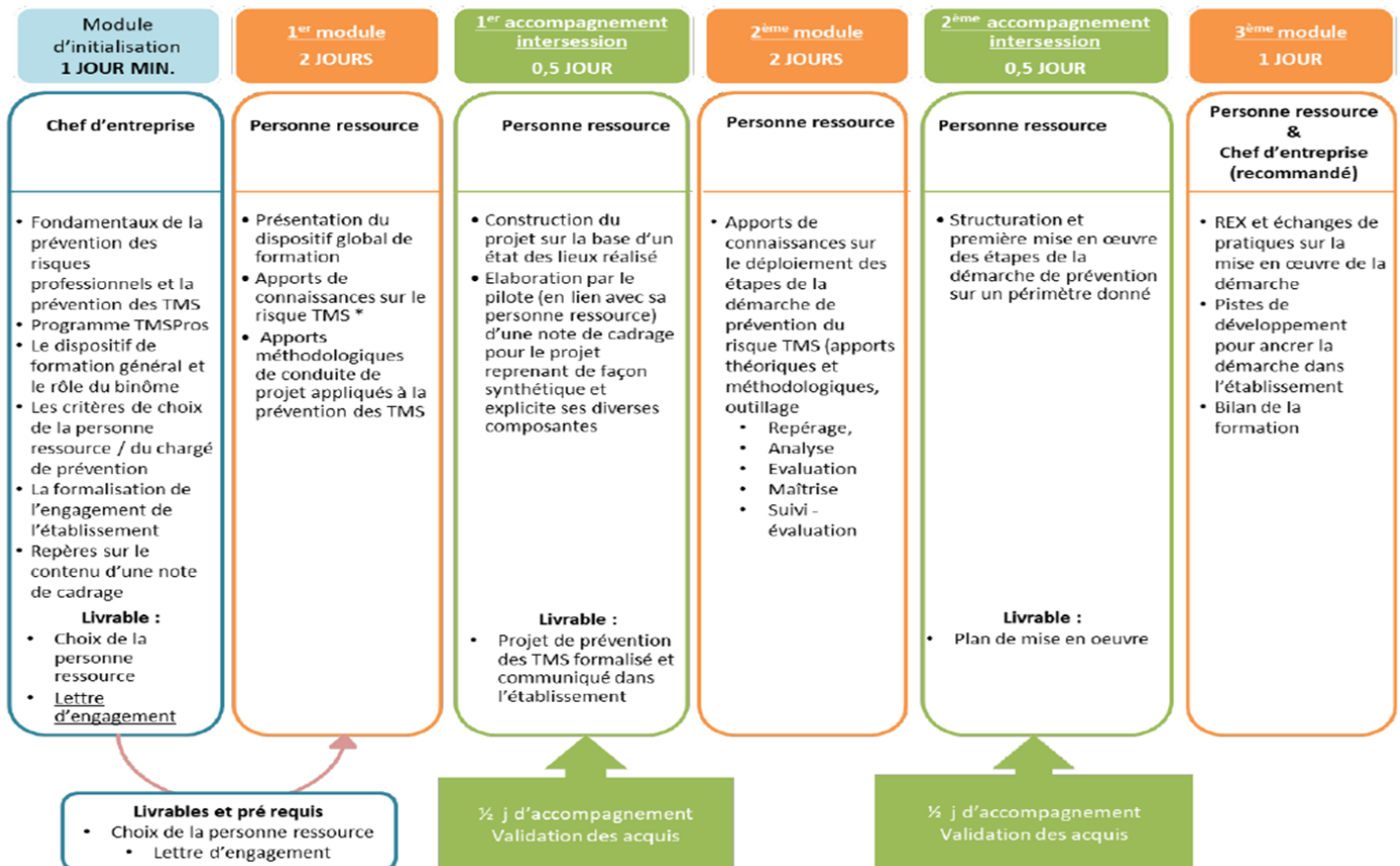


Validation de la formation

A l'issue de la formation, l'évaluation des acquis aboutit à l'attribution d'une attestation de validation des acquis de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation.

La formatrice : Cette formation est assurée par Marie-Pierre Deville, ergonome, certifiée sur le dispositif de formation TMSpro par l'INRS.

Schéma du déroulé de la formation



N'hésitez pas à nous transmettre tout élément susceptible d'avoir un impact sur la formation ou l'accompagnement (situation individuelle spécifique, handicap ou autre)



Comment réserver votre place ?

Remplir et signer le bulletin de préinscription. L'envoi s'effectue par mail **dans un délai d'un mois avant le début de la formation.**

Nous vous contactons systématiquement pour identifier votre besoin valider votre demande.

Toute inscription est confirmée par l'envoi d'une convocation environ 3 semaines avant la date de la session, accompagnée de toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation : les horaires, adresse...etc

NB : Avant cette date, **si le nombre d'inscrits est insuffisant** la session peut être **reportée à une date ultérieure.**

Contact pour plus informations :

Marie-Pierre Deville

Tel : 06 37 61 30 21

Mail : mp.deville@orange.fr